

Association Foncière Pastorale autorisée de Sarenne
La Mairie
54 place de la Mairie
38142 LE FRENEY D'OISANS
Site Internet :
<http://afpasarenne.fr>
Messagerie :
afpasarenne@free.fr

Le Freney, le 28 février 2023

Madame, Monsieur, cher propriétaire

Nous vous invitons à participer à l'**assemblée** des propriétaires de l'AFP de Sarenne, le

Samedi 1^{er} avril à 10 heures dans la salle du Traversant (ancien camping) du Freney

Chaque propriétaire, indivis ou pas, a maintenant une voix.
Faites-vous enregistrer dès votre arrivée.
Nombre de mandats : 5 au maximum

Ordre du jour

- Ouverture de l'Assemblée des Propriétaires,
- Discours de bienvenue,
- Présentation et vote du rapport moral,
- Présentation des projets de Travaux,
- Présentation et vote du compte de gestion 2022,
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2023,
- Intervention de Cécile Guillaumin de Natura 2000 qui nous donnera son point de vue sur le maintien des prairies,
- Réponses aux demandes préalablement transmises,
- Intervention de Clément Faure qui nous présentera son projet d'installation d'une ferme au Freney,
- Questions diverses

Deuxième assemblée

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, nous vous prions de participer à la 2^{ème} Assemblée des Propriétaires, à la majorité relative, qui se déroulera à 11h. Cette assemblée délibèrera sans conditions de quorum.

**Pour une meilleure organisation, merci de confirmer votre présence
au pot offert par l'AFP à l'issue de la réunion,
avant le mercredi 22 mars
soit par mail, soit au secrétariat de la mairie (04 76 80 04 59).**



Jean-Patrick OUGIER
Le président de l'AFP autorisée

Les données du cadastre ne sont pas toujours à jour
Si par exemple vous n'êtes pas le destinataire direct et que vous avez intercepté cette lettre,
c'est que vous êtes un héritier. Merci de vous faire connaître auprès de :

soit le président Jean-Patrick OUGIER, au	06 75 46 36 37
soit l'AFPa, par mail	afpasarenne@free.fr
soit le secrétaire, Maurice RIGNON, au	07 82 37 14 70
soit la secrétaire de Mairie, Nadine BAUE, au	04 76 80 04 59

Pouvoir (à découper ou à recopier sur papier libre si nécessaire)

Je, soussigné

donne pouvoir à :

qui l'accepte, pour me représenter à l'Assemblée des Propriétaires de l'AFPa « Sarenne » du 1^{er} avril 2023, et prendre toute décision en mon nom.

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

.....

Rappel : le nombre de pouvoirs autorisé par personne est limité à cinq (article 7.6.2.2 des statuts).

Ce pouvoir est à remettre à votre représentant, ou à retourner avant le 22 mars 2023 en Mairie du Freney
(54 place de la mairie, 38142 Le Freney d'Oisans).